

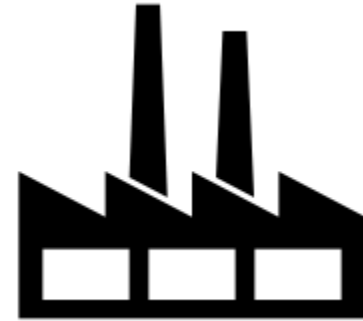


# Conclusion

- Il existe plusieurs programmes d'aide financière adaptés à plusieurs types de projets
  - Petits ou grands projets
  - Projets à court, moyen ou long termes
  - Projets de recherche appliquée ou projets d'aide technique
- Plusieurs de ces programmes sont cumulables
- La présente présentation sera disponible sur le site de la SADC
- Si vous avez déjà un partenaire de recherche en vue, regardez la présentation avec lui et appelez-moi au besoin
- Sinon, appelez-moi

# Programmes d'aide financière

- Qui s'adressent **à l'entreprise**
  - l'entreprise fait la demande
  - l'entreprise reçoit les fonds
  - l'entreprise rend les comptes
- Qui s'adressent **au chercheur qui a un ou plusieurs partenaires industriels**
  - le chercheur fait la demande
  - le chercheur reçoit les fonds
  - le chercheur rend les comptes





# Programmes qui s'adressent à l'entreprise

# Passeport innovation (MESI)

- Projets d'innovation technologique, organisationnelle et sociale
- Au moins un membre de QuébecInnove
- Le programme couvre 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises et les coopératives
- Il en couvre 75 % pour les OBNL de développement social
- Jusqu'à 50 000 \$ si deux partenaires
- Jusqu'à 100 000 \$ si trois partenaires
- Jusqu'à 150 000 \$ si quatre partenaires ou plus

# Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique



- Pour faire affaires avec un centre collégial de transfert de technologie (CCTT)
- Projets d'innovation
- Études de faisabilité technique
- Formation
- **32 %** des honoraires
- **40 %** des honoraires pour les services de formation

# Crédits d'impôt de RS-DE



Agence du revenu  
du Canada



- Pour la création ou l'amélioration de matériaux, procédés, produits, dispositifs, logiciels, etc.
- Dépenses admissibles :
  - Salaires
  - Sous-traitants
  - Contrats de recherche
  - Matériaux
- Taux sur les contrats de recherche :
  - PME : 42,6 %
  - Grandes entreprises : 31 %

# PARI-CNRC



*Programme d'aide à la  
recherche industrielle  
du CNRC*


- Aider les PME engagées dans des activités innovantes axées sur la technologie
- Services-conseils et services de réseautage
- Financement
  - jusqu'à 75 % des salaires techniques internes
  - jusqu'à 50 % des frais de sous-traitance
- Autres programmes
  - Visites interactives : jusqu'à 15 heures de consultation auprès d'un expert
  - Programmes emploi jeunesse (PEJ et PEJ-vert)



# Bourses Expérience



- Pour permettre à un étudiant de 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat) de faire un stage de R-D de 4 mois en entreprise (en sciences naturelles et génie)
- Contribution du CRSNG : 4 500 \$ (versée à l'entreprise)
- Contribution de l'entreprise : 1 125 \$ ou plus
- L'étudiant doit :
  - être citoyen canadien ou résident permanent
  - avoir une moyenne cumulative minimum de B ou de B- selon l'université
  - avoir complété au moins une année d'université



**Programmes qui s'adressent  
au chercheur  
qui a un ou plusieurs  
partenaires industriels**

# Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 2c (PSVT, MESI)



Transformation des métaux



Technologies médicales



Aluminium



Médicaments



Matériaux avancés



Bioprocédés industriels



Aérospatiale



Énergie électrique



Information et communications (TIC)

# Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet 2c (PSVT, MESI)

- Pour des projets de recherche industrielle menés en collaboration
- TRL 1 à 3
  - deux entreprises et un centre de recherche
  - aide financière : 40 % des dépenses admissibles
- TRL 4 à 6
  - une entreprise et un centre de recherche
  - aide financière : 20 % des dépenses admissibles
- Maximum : 500 000 \$ par projet par an
- Aides cumulables jusqu'à 80 % des dépenses admissibles

# Premier emploi en recherche (MESI)

- Pour des projets de recherche appliquée ou de développement
- Diplômés du collégial ou de l'université
- L'employeur doit être un membre de QuébecInnove
- Le partenaire doit être une entreprise, une coopérative ou un OBNL (il peut y avoir plus d'un partenaire)
- Jusqu'à 24 mois
- Jusqu'à 50 % du salaire (y compris les avantages sociaux)
- Jusqu'à concurrence de 20 000 \$
- Aides cumulables jusqu'à 80 % du salaire

# Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART, MEES)

- S'adresse aux collèges et aux CCTT (pas aux universités)
- Pour des projets de développement expérimental
- 12 mois
- Jusqu'à 54 000 \$
- Jusqu'à 102 000 \$ si plus d'un collège ou CCTT
- Contribution en nature et en espèces de l'entreprise
- Prochaines dates de tombée
  - 12 octobre 2016
  - 15 mars 2017

# Subventions Connexion de niveau 1



- Pour établir un **nouveau** partenariat entre :
  - un collègue, un CCTT ou une université et
  - une entreprise
- Frais de déplacement (plus de 200 km aller-retour)
- Hébergement (une nuitée par entreprise visitée)
- Nourriture
- Généralement jusqu'à deux visites
- Jusqu'à 5 000 \$
- Sur une période maximale de 3 mois

# Subventions d'engagement partenarial (SEP)



- **Nouveau** partenariat de recherche entre deux partenaires
- 25 000 \$
- 6 mois
- Propriété intellectuelle appartient à l'entreprise
- Délai d'approbation : 4 semaines au Bureau régional
- Conditions : être en activité depuis au moins deux ans et avoir au moins deux employés à temps plein



# Subventions de recherche et développement appliquée (RDA)



- S'adresse aux collèges et aux CCTT (pas aux universités)
- La ou les entreprises doivent participer activement au projet
- Deux niveaux
  - Jusqu'à 75 000 \$ par année
    - Contribution minimale de l'entreprise : 33,3 % du coût du projet
    - Contribution en espèces minimale : 10 000 \$ par année
  - Entre 75 000 \$ et 150 000 \$ par année
    - Contribution minimale de l'entreprise : 50 % du coût du projet
    - Contribution en espèces minimale : 25 % du coût du projet
- Durée : entre 1 et 3 ans

# Subventions de recherche et développement coopérative (RDC)



- S'adresse aux universités (pas aux collèges ni aux CCTT)
- La ou les entreprises doivent participer activement au projet
- Subvention moyenne de 80 000 \$ par année
- Durée : entre 1 et 5 ans
- Contribution de la ou des entreprises
  - Contribution minimale : 50 % du coût du projet
  - Contribution en espèces minimale : 25 % du coût du projet

# Subventions De l'idée à l'innovation (INNOV)



- Pour la valorisation de résultats de la recherche universitaire ou collégiale et leur transfert vers l'entreprise
- Quatre phases possibles

Phase	Durée maximale	Contribution du CRSNG	Contribution max. du CRSNG
Évaluation du marché	12 mois	75 %	15 000 \$
Phase I : développement d'une application	12 mois	100 %	125 000 \$
Phase I b : suite	6 mois	100 %	60 000 \$
Phase II a : amélioration de la technologie	18 mois	67 %	125 000 \$
Phase II b : suite avec une entreprise	24 mois	50 %	350 000 \$

- Sur appel de projets seulement (3 octobre 2016)
- D'autres dates limites seront annoncées dans les prochains mois

# Subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges (INNOV-UC)



- Pour financer la participation des collèges et des universités à l'amélioration ou à l'extension de la technologie ou des produits, des procédés ou des services commerciaux actuels de l'entreprise
- Jusqu'à 250 000 \$ par année
  - 125 000 \$ pour le CCTT ou le collège
  - 125 000 \$ pour l'université
- Durée : jusqu'à 3 ans
- Contribution de l'entreprise : 33,3 % en espèces ou en nature
- Sur appel de projets seulement (3 octobre 2016)
- D'autres dates limites seront annoncées dans les prochains mois

# Subventions de professeurs-chercheurs industriels (PCI)



- Pour favoriser la recherche dans un domaine où il y a un grand besoin industriel
- Durée : 5 ans, renouvelable
- Contribution des entreprises : 50 % en espèces
- En général, plusieurs entreprises ayant des intérêts communs contribuent à une même chaire

# Subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges (CRIC)



- Pour un programme de recherche appliquée axé sur les besoins des entreprises
- Entre 100 000 \$ et 200 000 \$ par an
- Durée : 5 ans, renouvelable
- Contribution des entreprises
  - 5 premières années : 50 % en espèces ou en nature
  - 5 années suivantes : 25 % en espèces + 25 % en nature
  - 5 années suivantes : 50 % en espèces
- Sur appel de candidatures seulement

# Subventions de renforcement de l'innovation (RI)



- Pour mener des activités de recherche appliquée et de transfert de technologie au profit des entreprises (principalement les PME)
- Deux niveaux :
  - Entrée : 2 ans, jusqu'à 200 000 \$
  - Pleine : 5 ans, jusqu'à 2 300 000 \$ (non renouvelable)
- Contribution des entreprises et d'autres partenaires en espèces ou en nature
- Sur appel de candidatures seulement
- Prochaine date limite : 25 mai 2017

# MITACS Accélération



- Pour une collaboration de recherche appliquée entre un professeur-chercheur universitaire et une entreprise (ou un autre type de partenaire)
- Stage de 4 à 6 mois pour un étudiant à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat
  - 50 % de son temps dans l'entreprise
  - 50 % à l'université
- Le professeur-chercheur encadre l'étudiant
- 7 500 \$ de MITACS + 7 500 \$ de l'entreprise = 15 000 \$
- 2 stages à la maîtrise, 6 stages au doctorat et postdoc



# Conclusion

- Il existe plusieurs programmes d'aide financière adaptés à plusieurs types de projets
  - Petits ou grands projets
  - Projets à court, moyen ou long termes
  - Projets de recherche appliquée ou projets d'aide technique
- Plusieurs de ces programmes sont cumulables
- La présente présentation sera disponible sur le site de la SADC
- Si vous avez déjà un partenaire de recherche en vue, regardez la présentation avec lui et appelez-moi au besoin
- Sinon, appelez-moi

**Pierre Lafrance**

**Techno-conseiller**

**1-819-679-2204**

**plafrance@reseautranstech.qc.ca**

**Joignez notre groupe**

